

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Assurances et responsabilité civile de la Région**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le règlement budgétaire et financier,**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

le reversement, aux EPLE concernés, des indemnités d'assurances perçues par la Région pour un montant total de 10 457,41 € conformément à l'annexe 1,

DE FAIRE

supporter la dépense correspondante sur le budget régional.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ